



METTRE EN VALEUR LE SAVOIR-FAIRE DES AGRICULTEURS

INNOV'ACTION Jeudi dernier, la rencontre organisée par la Chambre d'agriculture était orchestrée autour du concours "Trucs & astuces 2023". L'occasion de présenter et de récompenser les gagnants !

LÉNI PELISSOU

Réduire la pénibilité. Accentuer le niveau de sécurité. Gagner en efficacité. Tels sont les critères que doivent remplir les candidatures aux concours Trucs & astuces 2023. L'événement s'est déroulé à Valence d'Albigeois, sur l'exploitation d'Éric et Thierry Castanié, éleveurs et candidats au concours. Cédric Vaute, élu à la CA 81 et président du jury, a introduit l'après-midi : "Après une édition 2020 consacrée uniquement à l'élevage, cette fois-ci, le concours s'adresse à l'ensemble des productions du département. Merci à tous les participants, et merci aux exploitants de nous recevoir !" Alexandra Pizzetta, conseillère à la Chambre, poursuit : "Notre souhait est d'accompagner de plus en plus les agriculteurs sur la thématique du travail. C'est-à-dire trouver des solutions pour réduire la pénibilité, et pour gagner en sécurité et efficacité sur l'exploitation." Cette année, le

concours s'inscrit dans une démarche régionale : les lauréats départementaux seront invités en fin d'année au concours régional. À la suite de quoi les nouveaux gagnants monteront à Paris pour une remise des prix au Salon de l'agriculture !

QUI EST L'HEUREUX GAGNANT ?

27 agriculteurs (17 en élevage, 8 en maraîchage, 1 en grandes cultures et 1 en viticulture) ont candidaté au concours par le biais de 49 dossiers au total. À la question "Comment me simplifier la vie sur mon exploitation ?", ils y ont tous trouvé, à leur manière, une réponse. Toutes aussi ingénieuses et intéressantes les unes que les autres selon le secteur de production de chacun. Mais seulement 10 dossiers ont été retenus sur les 49 candidatures. Et pour cette édition 2023, une petite nouveauté est à souligner. En effet, en plus du traditionnel "podium" récompensant les trois meilleures astuces du concours, un prix "coup de cœur" et un prix décerné pour l'innovation technique viennent s'ajouter à la liste des récompenses. Si

vous ne l'aviez pas déjà deviné, il ne fallait pas aller chercher bien loin pour découvrir l'astuce gagnante, puisque c'est sur l'exploitation qui accueillait la rencontre innov'action qu'elle a été présentée !

"CELA NOUS FACILITE GRANDEMENT LA TÂCHE"

Sur leur exploitation et dans leur quotidien d'agriculteurs, Éric et Thierry s'en tiennent à un objectif fondamental : "On souhaite se dégager du temps pour nous. On essaie d'aménager tout ce que l'on peut aménager dans cet objectif-là", soulignent-ils. Les deux éleveurs à la baguette, place à la démonstration (sous un soleil de plomb !) de l'astuce gagnante : le parc de contention pliable pour faciliter le chargement des animaux. Ils résument rapidement leur nouvel outil : "Cela nous facilite grandement la tâche et ce n'est pas du tout contraignant à mettre en place. Nous avons pensé cette amélioration pour faciliter le chargement des vaches ou des veaux dans la bétailière en la rendant pliable, afin de nous permettre d'avoir de l'espace pour passer avec les engins. Une fois dans le parc, la porte de stabulation est fermée par des verrous qui se claquent, les vaches sont canalisées et suivent facilement le chemin indiqué grâce à l'angle



14 m de tubes de fer, 4 boulons et de la peinture antirouille grise ont été utilisés pour réaliser cet outil. L'aménagement de 3m de long, 1,8m de large et 1,5m de haut a coûté 1 200 € aux deux éleveurs.

formé par le parc et les barrières." Désormais, les animaux ont beaucoup moins tendance à faire demi-tour, et l'organisation est immédiatement renforcée. Chose que le public (d'exploitants et de partenaires) présent a apprécié, et salué : "Vous méritez votre premier prix !", ou encore "Ça a été tellement rapide que je n'ai pas eu le temps de prendre une vidéo !" pouvait-on entendre.

UNE ASTUCE TOUT DE MÊME À PEAUFINER ?

Tout peut être amélioré ! Éric Castanié ne s'en cache pas : "Si c'était à refaire, je jouerais par exemple sur la longueur du portillon afin de pouvoir régler la largeur du parc en fonction du poids des animaux." Alexandra

Pizzetta complète : "Peut-être faudrait-il aussi mettre des parois pleines à la place des barrières ? La lumière hachée par les barreaux pourrait perturber les animaux, et cela éviterait qu'ils voient ce qu'il se passe autour." Mais cela, c'est si l'on souhaite se montrer tatillon et particulièrement minutieux, car l'invention des deux éleveurs est déjà remarquable !

La rencontre Innov'action de jeudi dernier marque donc la clôture de l'édition 2023 du concours Trucs & astuces, qui a grandement contribué à mettre en valeur le savoir-faire des agriculteurs. Nul doute que toutes ces prouesses d'inventivité pourront profiter à l'ensemble des acteurs du monde agricole ! ■



La dernière partie de la journée a permis aux autres lauréats de présenter leurs astuces. Parmi eux Gilles Bonnet (producteur bovins lait à Barre) avec sa passerelle surélevée pour le remplissage de la mélangeuse qui termine 2ème. Mais aussi Michelle Andrade et sa brouette récolteuse de tomates qui termine sur la 3ème marche du podium. Enfin, le prix "coup de cœur" est décerné à Grégory Angles (producteur ovins lait au Dourn) avec sa barrière murale pivotante, et le prix de l'innovation technique est remporté par Geoffroy Gabaston (viticulteur à Montans) avec sa faucheuse avant pour les couverts végétaux.

La MSA intervient pour la santé-sécurité au travail

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture et propose d'accompagner ces évolutions via un accompagnement humain et financier. Ainsi, si vous avez un projet d'amélioration de vos conditions de travail ou de prévention des risques professionnels auxquels vous êtes exposés, ces dispositifs sont faits pour vous. Ces dispositifs vous apportent l'appui d'un conseiller en prévention MSA et un soutien financier de 30 % maximum de votre investissement en prévention, plafonné à 3 000 €.

Vous pouvez bénéficier de ces dispositifs financiers si :

- Vous êtes exploitants agricoles non employeurs de main d'œuvre ou chef d'entreprise,
- Votre exploitation ou entreprise est affiliée à la MSA et est à jour de ses cotisations,
- Vous avez réalisé le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ou vous vous engagez à le réaliser au cours de cet accompagnement.